

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE



Règlementant la circulation et le stationnement à l'occasion de travaux pour remplacement de luminaires sur la D211- Rue de Diebolsheim.

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- Vu** Le code de la route et notamment les articles R.110-1, R110-2, R110-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28 ;
- Vu** L'article 26-15 du Code Pénal,
- Vu** la demande du 10/03/2025 de la société SPIE Citynetwork à SELESTAT,

Considérant que les travaux de remplacement des luminaires sur la D211 Rue de Diebolsheim nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1 : le stationnement sera interdit au droit du chantier sur la D211- Rue de Diebolsheim La circulation sera limitée à 30 km/h et fera l'objet d'un basculement de circulation sur chaussée opposée. La circulation des piétons devra se faire sur le trottoir d'en face.

Article 2 : l'arrêté entrera en vigueur à compter du lundi 10 mars 2025 jusqu'à la fin des travaux.

Article 3 : La signalisation ainsi que les mesures de sécurité seront à la charge de la société SPIE Citynetwork. Les panneaux de signalisation mis en place pour les besoins du chantier devront être solidement attachés. Les supports mobiles devront être lestés à leur base par une masse constituée de matériaux non agressifs, par rapport à la sécurité routière.

Article 4 : la société SPIE Citynetwork prendra toutes les dispositions nécessaires afin que la collecte des ordures ménagères puisse se faire normalement et dans de bonnes conditions (bac jaune le lundi semaine paire / bac gris les mercredis).

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre communal et publié selon l'usage local.

Ampliation en sera adressée

- La société SPIE Citynetwork à SELESTAT
- SMICTOM Alsace Centrale – Service gestion de la collecte
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim/Sundhouse
- Brigade verte de Colmar
- M. le Chef de la section locale des sapeurs- pompiers

Bindernheim, le 10 mars 2025
Le Maire, Christian MEMHELD

